

Texte Jean-Pierre BUYLE

JUSTICE DANS LE PALAIS

Ancien bâtonnier du
barreau de Bruxelles





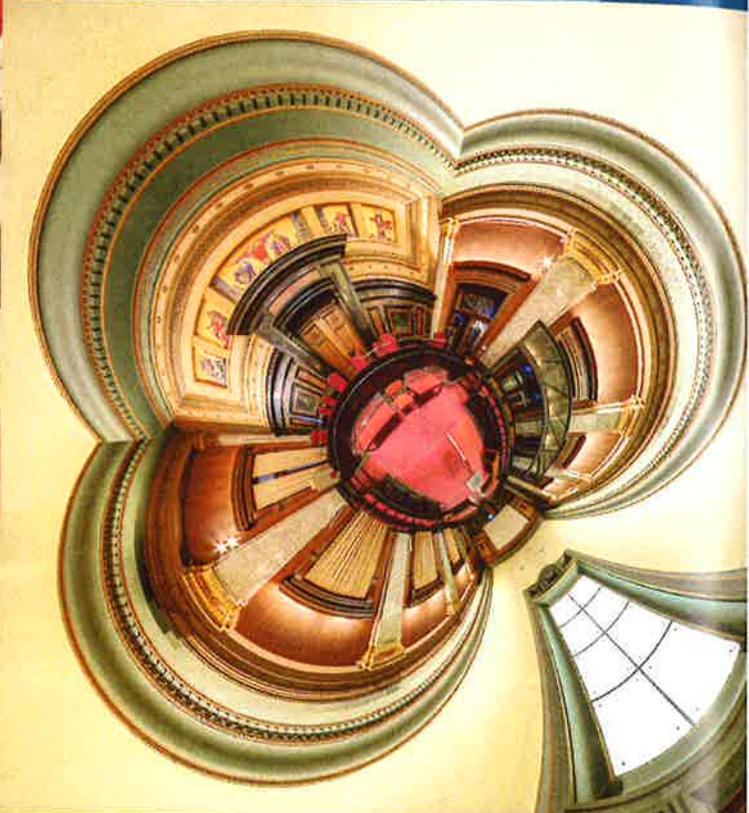
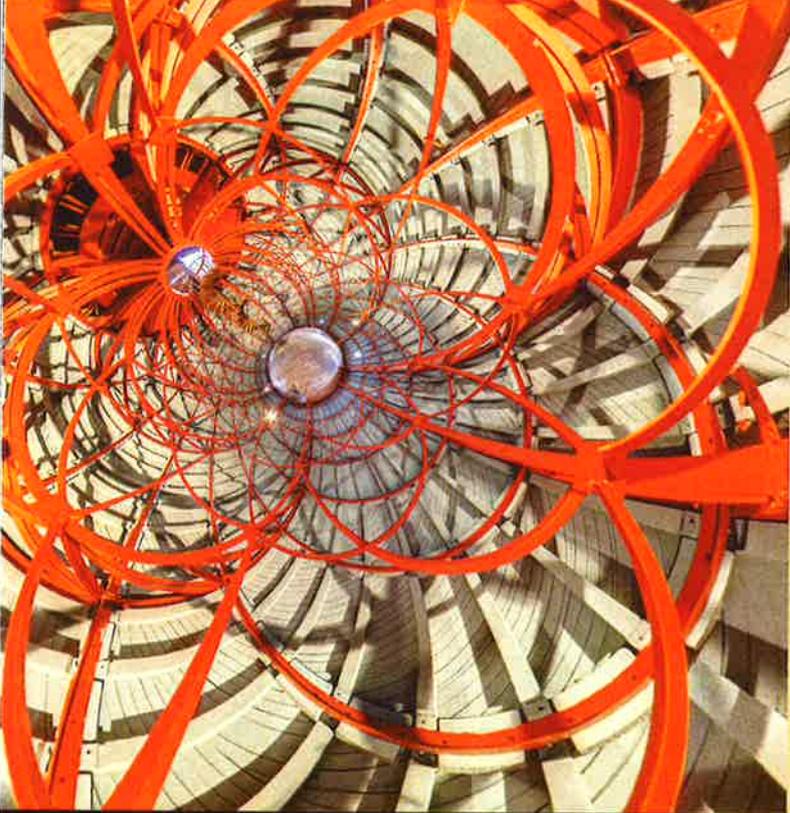
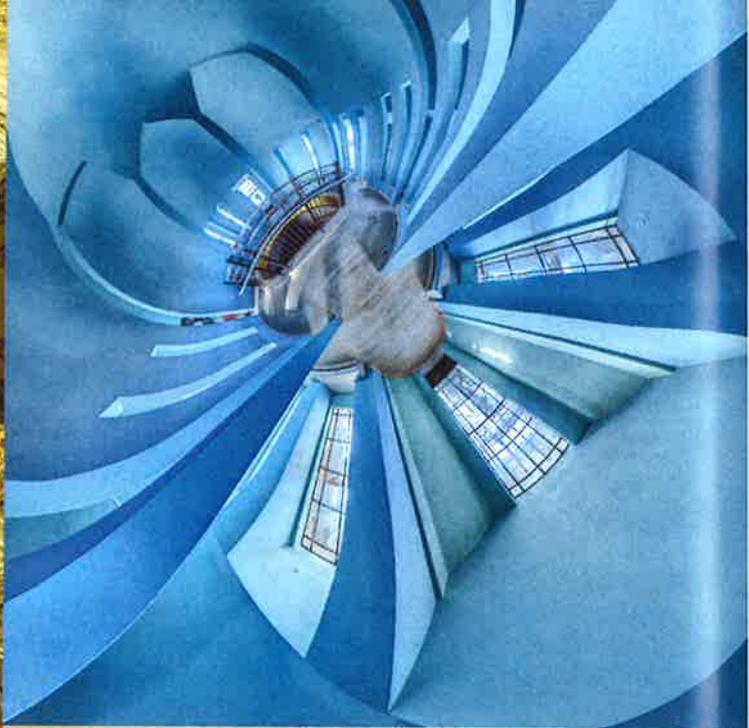
Salle du conseil des avocats



Bibliothèque des avocats



Salle des pas perdus



Cour de Cassation	Balcon
Structure de la coupole	Cour d'assises

Le gouvernement n'aime pas ce palais de justice qui le gêne...

Les autorités renient cet emblème du paysage bruxellois : les plafonds s'effondrent les uns après les autres, les arbres envahissent les façades, des échafaudages hideux étouffent de façon permanente cet écrin, les canalisations des égouts s'écroulent, les graffitis et les tags rongent les pierres de France ...

Le gouvernement a décidé d'affecter deux tiers de ce palais à autre chose que de la justice, mais sans savoir à quoi.

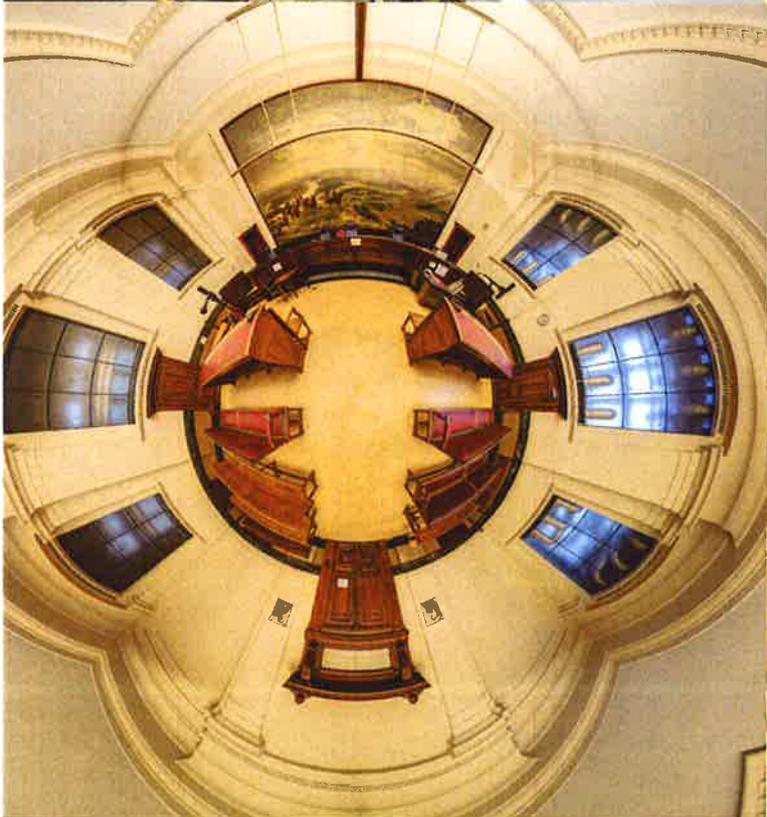
La Régie des Bâtiments et la Justice n'ont aucune vision quant à l'avenir de ce bâtiment... Au lieu de le rénover, celles-ci préfèrent vider cet immeuble prestigieux en payant des loyers exorbitants à des promoteurs propriétaires d'immeubles containers, sans âmes, situés tout autour de la place Poelaert.

La Fondation Poelaert a une autre vision de ce haut lieu du pouvoir judiciaire. Elle a élaboré un master plan pour le campus Poelaert. Ces idées ont été présentées à toutes les parties intéressées par l'avenir du palais. Après avoir récolté et centralisé la documentation historique du palais, il faut identifier les pathologies du bâtiment et les surfaces susceptibles d'être occupées. Il faut définir les besoins de la justice, distribuer et affecter les espaces disponibles du palais et du campus Poelaert. Pour le vieux palais, il faut donner priorité aux hautes Cours, aux juridictions et services qui sont directement en contact avec les justiciables (chaîne pénale, aide juridique, actes de société...). Le citoyen doit se réapproprier le palais sans exclure la présence de juridictions internationales.

Ceci doit permettre d'établir une programmation et un véritable master plan Poelaert avec un budget réaliste. Tout ceci ne sera possible qu'avec une structure de gestion indépendante et efficace. Pourquoi ne pas créer une société anonyme de droit public ? Elle offrirait l'avantage d'être autonome et d'avoir une gouvernance mieux adaptée à la gestion du campus Poelaert. Ces idées ont été publiées dans un livre « Justice pour le Palais » aux éditions Filipson.



Jean-Pierre Buyle

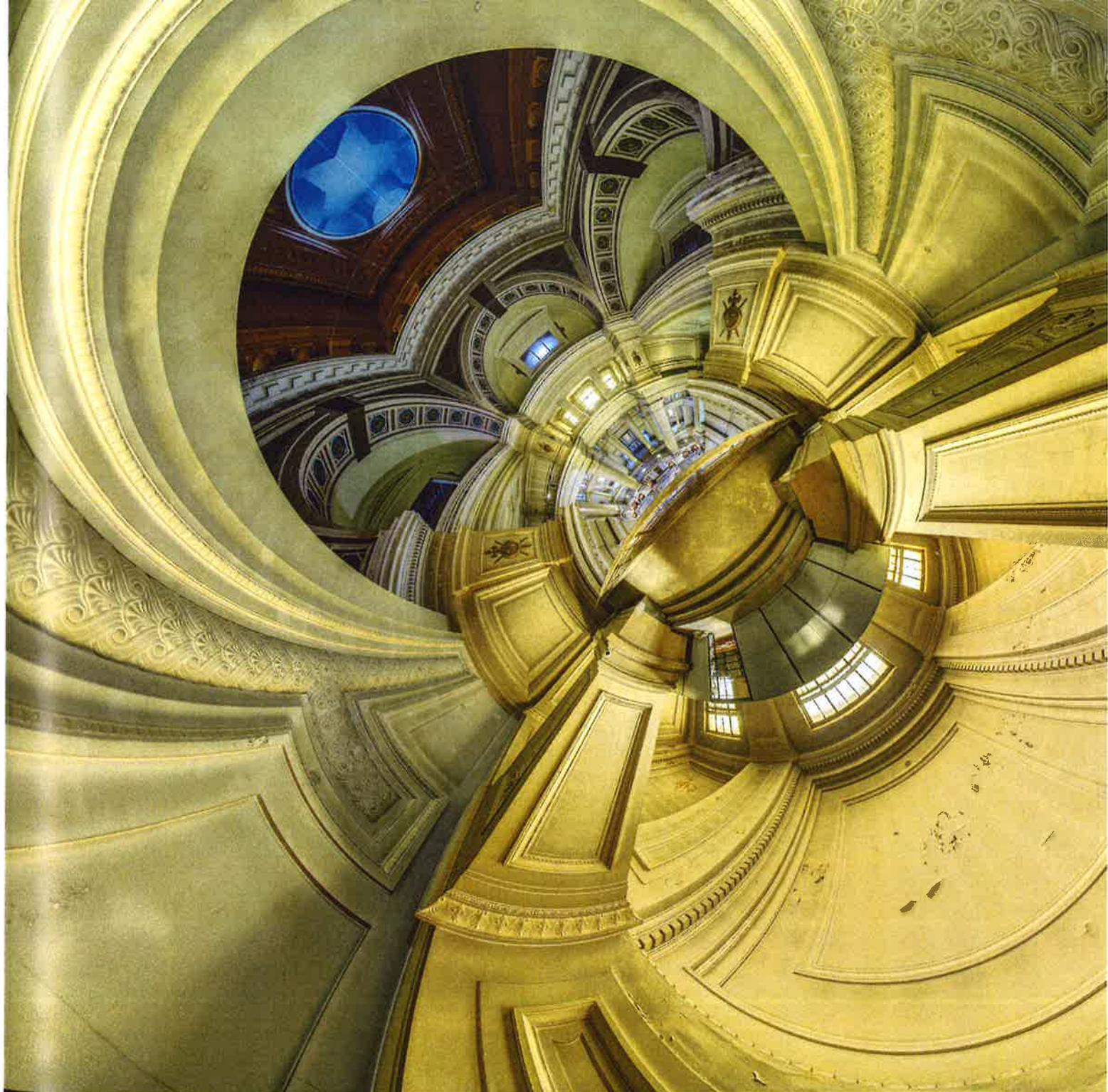


Ascenseur vers le dôme

Salle solennelle de la Cour d'appel

Salle d'audience

Galerie des bustes



Vue de la salle des pas perdus

Photos - Xavier Gerard - www.360pano.be